



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 13 juin 2022 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [1] **Comité d'audit** - - - [2467381 \(R\)](#)
Rapport annuel 2021 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.
Prendre pour information le rapport annuel 2021 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.
-
- [2] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2465038 \(R\)](#)
Belga News Agency.- Conventions 2022/2023.
Conventions Belgapress pour 2022/2023 entre Belga News Agency et la Ville de Bruxelles.
-
- [3] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2467861 \(R\)](#)
SJ.- 47554/OK.- Sécurité privée.- "Fête de la Musique 2022".
Règlement de police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant la "Fête de la Musique 2022".
-
- [4] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2467414 \(R\)](#)
SJ.- 50358/OK/DD/LV.- Règlement Indemnisation.- Débordements du 23/01/2022.
Reconnaître les débordements intervenus le 23/01/2022 comme un événement visé à l'article 1 du règlement indemnisation de la Ville de Bruxelles du 28/03/2022 - les montants des indemnisations seront imputés sur les articles 10401/32248 et 10401/33248 du budget ordinaire 2022, sous réserve de son approbation par la tutelle.
-
- [5] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2467931 \(R\)](#)
SJ.- J. 50507/OK.- Défilé BNP Paribas Fortis.- Périmètre de sécurité.- Confirmation de l'Ordonnance de Police du Bourgmestre.
Confirmer l'Ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 25/05/2022 autorisant les activités de gardiennage le 01/06/2022, à l'occasion de l'événement "Défilé BNP Paribas Fortis" dans le périmètre fermé sis place du Musée, 1000 Bruxelles.
-
- [6] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2467308 \(R\)](#)
Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112ter).- Compte 2021 du CPAS.
Délibération n° 37 du Conseil de l'Action Sociale du 28/05/2022 arrêtant le compte de l'exercice 2021 du CPAS.
-

- [7] **Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2468062 \(R\)](#)

Avenant au protocole conclu entre le service public régional de Bruxelles Fiscalité et la Ville de Bruxelles permettant aux agents de la Ville de Bruxelles suivant le stage d'observation «Précompte Immobilier» de consulter des données nécessaires à la réalisation des tâches qui leur sont confiées par le service public régional de Bruxelles Fiscalité.

Adopter d'addendum du protocole et la convention entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles-Fiscalité visant l'amélioration de la qualité des données utilisées dans le cadre de la gestion du précompte immobilier et la désignation de M. Emmanuel VAN HOLE et M. François DELVAUX pour cette mission.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [8] **Centrale d'achats** - - Achats - [2462732 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, d'aspirateurs poussière, d'aspirateurs eau-poussière et de cireuses multifonctionnelles (CDA/012480/CVB).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012480/CVB.- Dépense de 65.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 50.000,00 EUR pour le lot 1 (aspirateurs poussière et aspirateurs eau-poussière) et 15.000,00 EUR pour le lot 2 (cireuses multifonctionnelles).- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2022 à 2024 (sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets de 2023 et 2024 par le Conseil communal et de leurs approbations par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 118 du Collège du 02/06/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [9] **Centrale d'achats** - - Achats - [2463216 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but le nettoyage durable, pendant 48 mois, du nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012060/YOU).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 519.158,42 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 2.769.158,42 EUR, TVA comprise.- Article 10433/12506 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 (sous réserve de l'approbation du budget de 2022 par l'autorité de tutelle et, concernant les budgets de 2023 à 2026, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de leur adoption par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

- [10] **Centrale d'achats** - - Achats - [2463179 \(R\)](#)

Marché public à bordereau de prix et en 4 lots ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de semences de plantes (CDA/012476/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012476/LDR.- Dépense de 163.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 80.000,00 EUR pour le lot 1, 60.000,00 EUR pour le lot 2, 15.000,00 EUR pour le lot 3 et 8.000,00 EUR pour le lot 4.- Divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 (sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle et sous réserve de l'adoption des budgets 2023 à 2026 par le Conseil communal et leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 121 du Collège du 02/06/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

- [11] **Centrale d'achats** - - Achats - [2461283 \(R\)](#)

Marché public de services et à bordereau de prix ayant pour but la revalorisation de mobilier existant pour le nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012453/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012453/LDR.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 10433/12506 du budget ordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 117 du Collège du 02/06/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[12] **Centrale d'achats** - - Achats - [2463175 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'organisation, pendant 24 mois, de séances de coaching individuelles et collectives dans les établissements scolaires et parascolaires du département Instruction Publique (CDA/012261/YOU).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 4.884,30 EUR, hors TVA, par rapport à l'estimation du marché.- Article 70008/12202 des budgets ordinaires de 2022 à 2024 (sous réserve de l'approbation du budget de 2022 par l'autorité de tutelle, ainsi que sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets de 2023 et 2024 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 02/06/2022 (décision n° 120) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[13] **Centrale d'achats** - - Achats - [2467439 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la location et l'entretien, pendant 48 mois, de tapis antisalissures (CDA/012202/MGG).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 62.870,99 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 142.870,99 EUR, TVA comprise.- Divers articles de code économique 12506 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 (sous réserve de l'approbation du budget de 2022 par l'autorité de tutelle et, en ce qui concerne les budgets de 2023 à 2026, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 02/06/2022 (décision n° 135) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[14] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2466811 \(R\)](#)

Sport.- Subside complémentaire de fonctionnement 2022.- Asbl "Bains de Bruxelles" : 500.000,00 EUR.

Octroyer un subside complémentaire de fonctionnement pour un montant de 500.000,00 EUR à l'asbl "Bains de Bruxelles", sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2022.

[15] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2463411 \(R\)](#)

Liste de dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire 2022.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 23.517,92 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2022, sous réserve d'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 157 du Collège du 02/06/2022, en application de l'article 234, §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[16] **Personnel** - Ressources humaines - - [2465234 \(R\)](#)

SOC - Résiliation du cadre de prestations conclu entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Les Cuisines bruxelloises" portant sur l'exploitation du restaurant du personnel du centre administratif et la livraison de repas aux services extérieurs de la Ville.

Résilier le cadre de prestations, conclu entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Les Cuisines bruxelloises", portant sur l'exploitation du restaurant du personnel du centre administratif et la livraison de repas aux services extérieurs de la Ville.- La date de fin sera le 30/11/2022.

[17] **Personnel** - Ressources humaines - - [2468435 \(R\)](#)

DIR - Adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions (SFP) en vue de participer à l'accord-cadre ayant pour objet de désigner une institution de retraite professionnelle.

Adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions en vue de participer à l'accord-cadre ayant pour objet de désigner une institution de retraite professionnelle pour les administrations provinciales et locales.- L'adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions n'engage pas la Ville de Bruxelles à passer commande à l'adjudicataire une fois le marché attribué.

[18] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Jeunesse - [2467250 \(R\)](#)

Jeunesse.- Occupation du bâtiment du Service de la Jeunesse.- Verregat.- Convention.

Convention d'occupation du bâtiment Verregat sis rue des Genévriers à 1020 Bruxelles, en face du n° 42, par l'asbl "Voltaire" pour une période de 5 ans prenant cours le 02/05/2022 et se terminant le 30/04/2027, renouvelable tacitement pour une même période après évaluation de l'occupation par la Ville.

[19] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Jeunesse - [2458716 \(R\)](#)

Service de la Jeunesse.- Convention de constitution d'un droit de passage et d'usage commun de la cour intérieure de l'immeuble sis boulevard Emile Bockstael 120-122 à 1020 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et le Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles.

Convention de constitution d'un droit de passage et d'usage commun de la cour intérieure de l'immeuble sis boulevard Emile Bockstael 120-122 à 1020 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et le Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

[20] **Urbanisme** - Mobilité & Espace public - - [2467563 \(R\)](#)

GOOD MOVE.- Règlements modalités d'accès : «zone d'accès limité», «rue scolaire», «filtre - accès interdit».

1) Adoption du règlement communal "rue scolaire".- 2) Adoption du règlement communal "zone d'accès limité".- 3) Adoption du règlement communal "filtre - accès interdit".

[21] **Urbanisme** - Mobilité & Espace public - - [2459740 \(R\)](#)

Proposition de signer le protocole d'accord pour le placement de radars de vitesse par Bruxelles Mobilité à 5 localisations.

Adopter le protocole de la concertation du 19/07/2021 visant à déterminer l'emplacement et les circonstances d'utilisation des appareils fixes fonctionnant automatiquement en l'absence d'un agent qualifié, destinés à assurer la surveillance sur la voie publique de l'application de la loi relative à la police de la circulation routière et des arrêtés pris en exécution de celle-ci (AR du 11/10/1997, Mon. 24/10/1997, p. 28313 ; AR du 18/12/2002, Mon. 25/12/2002, p. 58183).

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

[22] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2460250 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-017.

Marchés publics de faible montant portant les numéros 22-0500-209, 22-0500-210, 22-0500-293 et 22-0500-347.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 11.606,59 EUR (TVA comprise).- Article 87605/745/53 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° KL05-492-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 277 du Collège du 02/06/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[23] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2459985 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-015.

Marché public de faible montant portant le numéro 22-0500-088.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 4.305,77 EUR (TVA comprise).- Article 76605/745/53 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 276 du Collège du 02/06/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

[24] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2466918 \(R\)](#)

Abrogation totale du PPAS n° 46_65Bis "Emile Jacqmain".- Mise en enquête publique.

1) Prendre connaissance des avis émis dans les délais de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et de l'Institut bruxellois de l'Environnement (Bruxelles Environnement).- 2) Estimer au vu de ces avis que l'abrogation totale du PPAS Emile Jacqmain 46_65bis est justifiée en lieu et place d'une modification, et ne doit pas faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.- 3) Soumettre l'abrogation totale et définitive du PPAS Emile Jacqmain 46_65bis à enquête publique suivant les articles 48 et 49 du COBAT.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.

[25] **Urbanisme** - Plan - Topographie - [2464888 \(R\)](#)

21 PLAN TOPO - Plan d'alignement.- Rue de la Philanthropie angle rue du Remblai.- Plan n° 7503.- Adoption définitive.

Adopter définitivement le plan d'alignement n° 7503.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

[26] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2461975 \(R\)](#)

CRU 5 - Contrat de Rénovation Urbaine Heyvaert-Poincaré : initiative citoyenne «Boîte à livres».- Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et le porteur de projet, ayant pour objet l'entretien de la boîte à livres (Réf. 20220504).

Convention d'entretien d'une boîte à livres, avenant à la convention "boîte à livres et panneau de petites annonces papier" conclue dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré» (appel à initiatives citoyennes).

[27] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2461978 \(R\)](#)

CRU1 - Contrat de Rénovation Urbaine "Citröen-Vergote" : appel à projets "Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité".- Règlement de participation. (Réf. 20220517)

Approbation du règlement de l'appel à projets "Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité" du Contrat de Rénovation urbaine CRU1 "Citröen-Vergote".

[28] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2464826 \(R\)](#)

Contrat de Quartier Durable "Versailles" : élaboration du volet socio-économique du programme.- Règlement de l'appel à projets thématique. (Réf. 20220510)

Approbation du règlement de l'appel à projets socioéconomiques thématique du Contrat de Quartier Durable "Versailles".

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

[29] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Musées - [2467615 \(R\)](#)

Demande d'autorisation pour l'organisation d'un service interne de gardiennage pour le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports de la Ville de Bruxelles en conformité avec la loi du 02/10/2017 réglementant la sécurité privée et particulière et l'Arrêté Royal du 21/05/1991.

Autoriser la création d'un service interne de gardiennage en application avec la loi du 02/10/2017 et l'Arrêté Royal du 21/05/1991 et autoriser la mise en conformité légale de ce service de gardiennage pour le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports.

[30] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2465506 \(R\)](#)

Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations : 17.000,00 EUR.

Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 17.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

1) 12.000,00 EUR à l'asbl "La Cambre-Mode(s) Show be" pour l'organisation du défilé "La Cambre" et le prix de la Ville;

2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Petrunia" pour l'organisation du concert de soutien à l'Ukraine au Cirque Royal. Article 56110/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.

- [31] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2467570 \(R\)](#)
 Culture.- Subside spécifique.- Fondation d'utilité publique Théâtre National de la Communauté française de Belgique: 10.000,00 EUR.
 Octroyer un subside spécifique pour un montant de 10.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique Théâtre National de la Communauté française de Belgique pour le projet "Urban Dance Caravan".- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.
-
- [32] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2465402 \(R\)](#)
 Culture - Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 34.303,85 EUR.
 Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 34.303,85 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit et sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle :
 - Article 76210/33202 du budget ordinaire 2022 :
 1) 1.500,00 EUR à l'asbl "ArtistCity" pour l'organisation projet socio-culturel «Artist City Talent»;
 2) 1.500,00 EUR à l'asbl "Krewe du Belge" pour l'organisation de l'événement «Brussel's Mardi Gras Parade» 2022;
 3) 5.000,00 EUR à l'asbl "Les Midis de la Poésie" pour l'organisation du projet «Poetik Bazar, Marché de la poésie de Bruxelles»;
 4) 4.000,00 EUR à l'asbl "Les Brigittines" pour la programmation et l'organisation du spectacle «La Spire» dans le cadre de l'événement TB²;
 5) 5.138,00 EUR à l'asbl "L'architecture" qui dégenre pour l'organisation du projet Matrimoine 2022 (dans le cadre des Journées du Matrimoine);
 6) 1.665,85 EUR à l'asbl "Autre Chose" pour l'organisation du projet «The Big Molenbeek Show»;
 - Article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 :
 7) 5.000,00 EUR à l'asbl "Tatou Production" pour l'organisation du projet «Streat Fest» à Tour & Taxis du 12 au 15/05/2022;
 8) 3.000,00 EUR à l'asbl "Les Voyageurs sans Bagage" pour l'organisation du festival «B-EQUAL»;
 9) 5.000,00 EUR à l'asbl "Contredanse" pour l'organisation du Festival "Brussels Dance !";
 10) 2.500,00 EUR à l'asbl "Passa Porta FR" pour l'organisation du projet «Brussels Cities Stories».
-
- [33] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2466834 \(R\)](#)
 Culture.- Subside de fonctionnement 2022.- Asbl "Les Midis de la Poésie" : 7.500,00 EUR.
 Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 7.500,00 EUR à l'asbl "Les Midis de la Poésie", sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2022
-
- [34] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2465480 \(R\)](#)
 Culture et Tourisme.- Subsidés spécifiques.- Asbl "FrancoFaune" : 15.000,00 EUR.
 Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 15.000,00 EUR à l'asbl "FrancoFaune" pour l'organisation du "Festival FrancoFaune 2022", sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle et réparti comme suit :
 1) 10.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022;
 2) 5.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.
-
- Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele**
- [35] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2466088 \(R\)](#)
 Subside conférence "Afro debout".
 Octroyer un subside à l'asbl "ORIGINE" (827.891.238) d'un montant de 10.950,00 EUR.- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2022.
-
- [36] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2460645 \(R\)](#)
 Registre 2022 des logements inoccupés sur le territoire de la Ville (arrêté au 31/12/2021).- Rapport sur la politique de la Ville dans sa lutte contre les logements inoccupés.- Article 15, §1, alinéa 2 et article 15 §6 du Chapitre II "Du droit de gestion publique des logements" du Code bruxellois du Logement.
 Prendre connaissance du registre des logements inoccupés sur le territoire de la Ville pour l'année 2022 (arrêté au 31/12/2021) et du rapport sur la politique de la Ville dans sa lutte contre les logements inoccupés.
-

- [37] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2458064 \(R\)](#)
Centre administratif, boulevard Anspach 6 à 1000 Bruxelles.- Demande d'autorisation de tournage au Centre administratif.- Convention film "Le plus vivant possible".
Convention d'occupation temporaire des locaux du service des «Contrats de quartier» situés au 14ème étage et du hall d'entrée du Centre administratif pour le film "Le plus vivant possible" du lundi 11 au vendredi 15/04/2022.
-
- [38] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2464423 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2022/049.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation des sanitaires à l'"Ecole Primaire des Eburons", rue des Eburons, 46 1000 Bruxelles.- Procédure négociée directe avec publication préalable.- Principe.- Engagements EP 22-21712 et EDD 22-21713 (Assurances).
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2022/049.- Dépense de 440.947,07 EUR TVA comprise.- Article 70008/72360 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier/Bien : 198625.- Maintenance : 198626.- Projet d'investissement n° FH08-2-2021.- Emprunt/Subside.
-
- [39] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2467492 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet l'étude des vitraux de l'Hôtel de Ville, Grand Place à 1000 Bruxelles.- Dossier n° OPP/2022/019.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 13.915,00 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier : 198742.- Projet d'investissement n° CC06-336-2009.- Emprunt : article 77366/96151.- Prendre pour information la décision n° 467 du Collège du 02/06/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [40] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2466549 \(R\)](#)
OPP/2020/137 - Salle de concert.- Subside d'investissement.
Octroyer un subside de 300.000,00 EUR au profit de l'asbl "Magasin 4" située à l'avenue du Port 51B à 1000 Bruxelles.- Article 13766/52252 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle) moyennant une modification budgétaire compensée par l'article 13766/72460 (projet n° MO66-12-2019).
-
- [41] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2465022 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (HTVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant avec simple facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 22.955,88 EUR (TVA comprise).- Articles divers du budget extraordinaire 2022, sous réserve d'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 420 du Collège du 02/06/2022, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Questions

- [42] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466516 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant l'organisation des commissions de concertation communales.
-
- [43] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2468459 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant le suivi de la nouvelle approche contre le harcèlement de rue.
-
- [44] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2468638 \(R\)](#)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question concernant la qualité, l'efficacité et le déploiement du réseau de télésurveillance.
-

- [45] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2468712](#)
(R)
Question de Mme VIVIER, Conseillère communale.
Question concernant l'occupation de l'ancien hospice Pacheco.
-

- [46] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2468727](#)
(R)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question concernant la viabilité du projet de Neo 1 et les coûts déjà consentis pour ce projet.
-